



ViaTrajectoire PH

**Recruter un partenaire pour le
référencement**

Janvier 2026 | Référencement SONS MS-DUI-Vague 2

Objet du document

Ce document est destiné aux éditeurs candidats au référencement Ségur Vague 2 Médico-social (également appelé « SONS MS-DUI-Va2 ») avec le profil « PH avec décision d'orientation » et à leur structure partenaire ViaTrajectoire. Le document dessine les contours de cette collaboration nécessaire au référencement de l'éditeur.

Contrairement aux autres services socles (INS, DMP...), il n'est pas possible d'utiliser un certificat de test pour s'authentifier sur les environnements de ViaTrajectoire. Il est donc nécessaire d'utiliser un certificat de production, établi au niveau d'une entité juridique. **Pour disposer de ce certificat, l'éditeur doit utiliser le certificat EJ de l'un de ses clients, appelé ci-après « structure partenaire »*.**

Ce document vise à :

- 1 Positionner l'interopérabilité ViaTrajectoire PH dans le référencement Ségur Vague 2 Médico-social
- 2 Valoriser les fonctionnalités clés entre ViaTrajectoire PH et le logiciel métier (DUI)
- 3 Clarifier le rôle de structure partenaire pour le référencement de l'éditeur
- 4 Lister les engagements de l'éditeur dans le cadre de la collaboration

**L'éditeur est invité, dans la mesure du possible, à identifier une structure partenaire disposant a minima d'un ESAT, cela afin de pouvoir tester une exigence du REM MS-DUI-Va2 dédiée spécifiquement à ce type de structures.*

ViaTrajectoire dans le référencement Ségur Vague 2 Médico-social

Nouvelle vague de financement prévue à partir de 2026 !

La vague 2 du Ségur prévoit, comme pour la vague 1, la **mise à jour des logiciels avec les Systèmes Ouverts et Non Sélectifs (SONS)**.

Autrement dit, l'Etat **achète une prestation de mise à jour logicielle** auprès d'un éditeur dont la solution a été préalablement référencée auprès de l'ANS, pour le compte d'un établissement ou professionnel qui en fait la commande.

Fonctionnalités mises en œuvre dans le cadre des DUI

 **Renforcement de la sécurité des SI**

 **Production d'indicateurs et reporting**

 **Production des documents de santé facilitée**

 **Meilleure intégration des documents médicaux** reçus par MSSanté

 **Consultation de l'information** disponible dans MES **plus facile**

 **Amélioration des fonctionnalités clés** de la vague 1

 **Déploiement de l'interopérabilité** entre VT PH* et les DUI

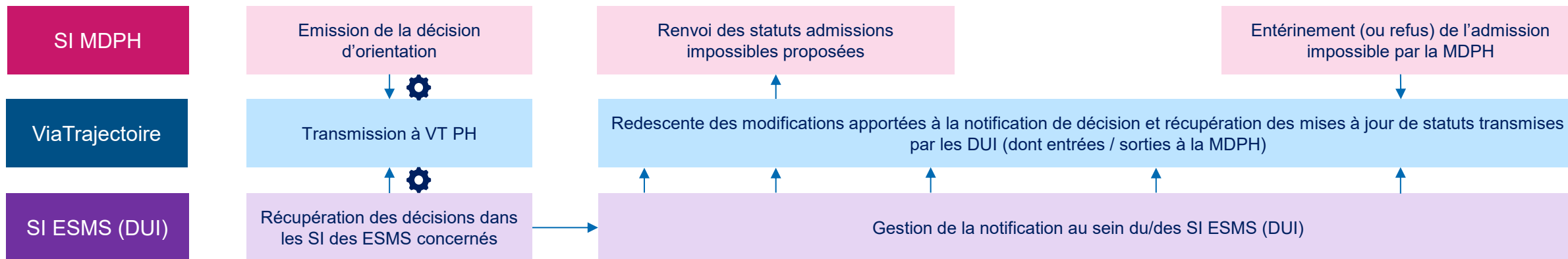
Le périmètre Via Trajectoire

Dans le cadre de la vague 2, les éditeurs candidats avec le profil « PH avec orientation » doivent mettre en œuvre **cinq flux entre le DUI et ViaTrajectoire PH**. Ces flux garantissent une **synchronisation régulière et dynamique** entre le DUI et ViaTrajectoire, permettant :

- 1 La récupération automatique des décisions d'orientations nouvelles émises par les MDPH et ciblées pour l'ESMS dans le DUI
- 2 Le partage des statuts de l'avancement du traitement de la notification à ViaTrajectoire
- 3 La prise en compte des actions réalisées par les MDPH ou les autres ESMS (ex. annulation d'une notification, usager pris en charge...) en temps réel

Fonctionnalités mises en œuvre par l'interopérabilité

Cinq flux d'échanges sont mis en place entre le module Handicap de ViaTrajectoire et les DUI. Les échanges de données vont dans les deux sens mais **restent à l'initiative du DUI**. Ils peuvent être schématisés de la façon suivante :



Quels avantages pour les MDPH ?

- **Information en temps réel** de la situation des personnes
- **Information des entrées et sorties** d'établissement
- **Visualisation des étapes avant admission** (prise de contact, proposition d'admission impossible par l'établissement...)
- Possibilité de **rendre visible aux ESMS les prises en charge prioritaires**



Quels avantages pour les ESMS ?

- La **connexion à ViaTrajectoire n'est plus nécessaire pour les notifications directement assignées**
- Les **dossiers sont traités directement sur le DUI sans ressaisie**
- **L'ESMS qui accueille l'utilisateur n'a pas besoin de créer manuellement le dossier**, les données sont automatiquement récupérées depuis VT
- **Exhaustivité des notifications** (reçues directement dans le DUI)
- **Visibilité sur les entrées des usagers dans d'autres ESMS**

Le rôle de la structure partenaire pour le référencement



Les missions attribuées à la structure partenaire

- 1 Vérifier que les données renseignées dans les annuaires nationaux FINESS et ROR sont à jour lorsque l'éditeur initie sa démarche de référencement

FINESS :

- Consulter l'annuaire [FINESS](#) et rechercher son **entité juridique** dans la base
- Vérifier les informations relatives à son établissement
- Si une erreur est constatée, contacter son [ARS](#) ou la [DREETS](#) de sa région afin de la corriger

ROR :

- Demander au référent ROR de son établissement de se connecter au ROR de sa région
- Vérifier les données de **l'entité juridique, des ESMS** et de son **offre de soins**
- Si les données ne sont pas à jour, le référent ROR doit les actualiser. Il peut s'appuyer sur le guide d'utilisation mis à la disposition des utilisateurs du ROR

- 2 Confier le certificat logiciel de type ORG AUTH_CLI à votre éditeur

Obtenir un certificat de niveau juridique

- Si l'entité juridique n'en dispose pas, suivre le [parcours présenté sur le site de l'ANS](#) pour contractualiser avec l'Agence au niveau juridique puis commander les certificats

Confier à l'éditeur le certificat

- Si l'éditeur n'est pas administrateur technique, il est possible le déclarer via le [formulaire dédié](#) (F413) pour qu'il récupère les certificats. Sinon, les lui partager de manière sécurisée.



Au-delà des missions, une implication modulaire

La structure partenaire est libre de **choisir son niveau d'implication**.

Elle peut se limiter aux actions ci-contre, vérifier ses données et autoriser l'éditeur à utiliser le certificat de niveau juridique pour ses tests.

Si elle le souhaite, elle peut aussi s'investir davantage, et participer aux travaux de conception et tests avec l'éditeur.

Cela peut notamment permettre d'appuyer des choix sur l'ergonomie ou les écrans de la solution.

La structure peut aussi participer aux phases de tests pour éprouver les développements et affiner les fonctionnalités proposées.

Les engagements de l'éditeur

Vis-à-vis de la structure partenaire, l'éditeur s'engage notamment sur les 4 points suivants :



N'utiliser le certificat que dans le cadre des **tests de mise en œuvre de l'interopérabilité**



Réaliser des **démonstrations** des développements effectués



Proposer de conduire des **séances de recette** et de tests des fonctionnalités



Décommissionner les certificats après mise en service des nouvelles fonctionnalités développées

En effet, afin d'utiliser les environnements de test de ViaTrajectoire et d'éprouver ses développements, l'éditeur doit réaliser des tests de d'interfaçage avec les certificats de la structure partenaire. C'est aussi l'occasion de coconstruire avec la structure les évolutions des fonctionnalités et des écrans associés à la gestion des demandes d'admission qui suivent la décision d'orientation émise par la MDPH.



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



linkedin.com/company/asip-sante